



**COMMISSION**  
**AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapport (public)**  
**de la séance du lundi 20 juin 2022 à 19h00**  
**Salle du Conseil municipal**

---

<b>Présent-e-s :</b>	M. Denis WAECHTER (Président) M. Jean-Noël DUCREST Mme Andrea EHRETSMANN M. Dante GIACOBINO Mme Catherine ODIER M. Raphaël RAPIN M. Laurent PECCOUD (pour M. G. SIROLLI)	
<b>Exécutif :</b>	M. Christophe BAUMBERGER	Adjoint
<b>Personnel communal :</b>	M. Raphaël COLLOMB	Responsable pôle technique
<b>Excusé-e-s/Absent-e-s :</b>	M. Geoffrey SIROLLI	
<b>Invité :</b>	M. Matthieu RAEIS	GESDEC

**ORDRE DU JOUR**

- 19h Présentation du plan cantonal de gestion des déchets, les objectifs, mesures et obligations des communes, par M. Matthieu Raeis, Chef du secteur déchets du GESDEC**
- 1. Approbation de l'ordre du jour**
  - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022**
  - 3. Déchets – discussion sur la présentation**
  - 4. Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

- 19h Présentation du plan cantonal de gestion des déchets, les objectifs, mesures et obligations des communes, par M. Matthieu Raeis, Chef du secteur déchets du GESDEC**

Le Président accueille M. M. Raeis, venu faire un compte rendu de la gestion des déchets à Genève afin que les commissaires aient une meilleure compréhension des enjeux liés au tri sur la région (présentation à disposition sur le CMNet). Cette séance fait suite aux discussions précédentes de la commission sur la volonté des élus de mener une campagne de sensibilisation auprès de la population. Mais quid de la situation actuelle et des objectifs à se fixer de manière à avoir une communication claire et structurée ?

M. M. Raeis présente brièvement le GESDEC (service de géologie, sols et déchets), qui est composé de trois secteurs : sols et sous-sols (en particulier protection des eaux souterraines, des sols, programme géothermie), sites pollués (gestion du foncier lié aux activités qui ont conduit à des pollutions des sols, d'eaux souterraines, etc.), déchets

(contribuer à la stratégie cantonale en matière de gestion des déchets, accompagner les acteurs, contrôler, rendre compte).

### Les déchets à Genève

Déchets ordinaires (hors boues d'épuration) : 5'289'000 tonnes en 2020 (4'908'000 tonnes en 2019). L'attention politique se concentre sur les 275'000 tonnes de déchets urbains (objectifs de réduction des déchets, taux de recyclage).

Les gros mouvements des poids lourds sont surtout générés par les déchets de chantier (matériaux d'excavation pollués en particulier). En 2020, pour la première fois, plus de déblais ont été exportés (2,5 millions) en France que Genève a réussi à en traiter.

La commune a des moyens d'action quand elle est elle-même porteuse d'un projet. Elle peut alors veiller à limiter au maximum la production de matériaux d'excavation, faire en sorte de réutiliser les matériaux produits sur le chantier et incorporer dans les nouvelles constructions des matériaux issus des démolitions (béton recyclé). Corsier est une commune où le développement urbanistique est assez modéré. Comme chaque action compte, des réflexions doivent être menées en amont des projets afin d'optimiser les volumes.

L'administration cantonale travaille à un plan directeur des décharges, sachant que les matériaux partent pour certains à plus de 100 km. La volonté de gérer localement les déblais induira l'ouverture de décharges, en particulier dans les communes périphériques. Corsier sera donc impliquée d'une manière ou d'une autre.

Une décharge ne peut de toute façon être créée qu'en zone agricole par la modification provisoire de l'affectation d'une surface (gravières, remblais) avant d'être restituée à l'agriculture, comme à l'origine, 5 à 20 ans plus tard. Occupations et remises en état se font par étapes (retrait de la terre végétale sur la surface nécessaire, couverture de remblais, repose de la terre végétale).

Historiquement, le gravier était extrait à Genève (Champagne) pour fabriquer du béton, puis le terrain remblayé. Genève n'ayant plus assez de capacité, les remblais doivent être stockés ailleurs (carrières du Salève, Thonon). Mais l'absence de décharges a fait que des filières à l'extérieur du canton se sont développées, notamment pour des questions de coûts. Ce qui est problématique, car générant du trafic routier. En tant que société produisant des déchets, le canton se doit d'assumer ceux-ci, c'est-à-dire ouvrir des décharges avec toutes les difficultés que cela représente en termes d'acceptation, de procédure administrative, etc.

Un commissaire rappelle le projet d'extension du NGS, qui est assez conséquent. Est-il trop tard pour agir ?

Il y a toujours des possibilités d'action, indique M. M. Raeis. Toutes les entreprises genevoises sont informées du programme Ecomat, porté par le canton et qui vise à promouvoir le recyclage.

Sur une autre question, M. M. Raeis précise que l'ouverture d'une décharge est soumise à une autorisation d'aménager et d'exploiter. L'exploitant est en général une entreprise de la construction qui s'accorde avec le propriétaire, voire le fermier. La taxe pour 1 m<sup>3</sup> de matériaux d'excavation générés est de Fr. 30.- (hors transport), ce qui est colossal. 100 % des camions qui quittent le territoire suisse sont français.

Le GESDEC est tout à fait conscient de la mauvaise connotation du mot « décharge ». Mais sa mission est d'expliquer pourquoi celles-ci sont construites (faute de quoi il faudrait mettre un terme au développement de Genève), indique M. M. Raeis.

L'analyse de la composition de la poubelle genevoise, en 2019, a fait ressortir les éléments suivants :

Les déchets de cuisine, papier/carton et verre représentent à eux seuls la moitié du poids d'une poubelle genevoise. Ces éléments sont importants pour alimenter les réflexions de la commune par rapport aux infrastructures à mettre en place. Beaucoup d'actions sont à mener sur les déchets de cuisine, ceux-ci pouvant être traités 100 % localement, produisant de l'énergie (biogaz) et un matériau organique (compost) utilisé en agriculture, tout cela dans des chemins extrêmement courts.

La politique genevoise de gestion des déchets est basée sur trois axes complémentaires :

- Réduction des déchets à la source (généraliser l'utilisation de vaisselle réutilisable sur les lieux publics, mettre en place des contenants réutilisables dans la vente à l'emporter). Le GESDEC suit le projet des SIG qui vise à réintroduire la consigne au niveau des contenants (programme Eco21). Le GESDEC est impliqué sur un autre projet de sensibilisation du grand public à l'utilisation de récipients réutilisables pour la nourriture à l'emporter. Il travaille aussi avec les restaurateurs afin de généraliser ce type de contenants.
- Amélioration du recyclage des déchets (simplifier le tri à la source en collectant certains emballages mélangés (projet-pilote aux tours de Carouge), rendre les sacs compostables plus accessibles (un des freins au tri des déchets de cuisine), définir des prestations minimales offertes par les communes en matière de tri, harmoniser le système des points de collecte).
- Élimination locale des déchets (dans le respect de l'environnement). 5 installations de traitement des déchets sont planifiées à Genève : Cheneviers IV (incinérables), Pôlebio (organiques), CCF (centrale chaleur force, bois usagé), 2 installations (voiries), décharge (mâchefers, durée de vie minimale 25 ans), décharge (type E, soit matériaux d'excavation pollués, enrobés bitumineux, amiante).

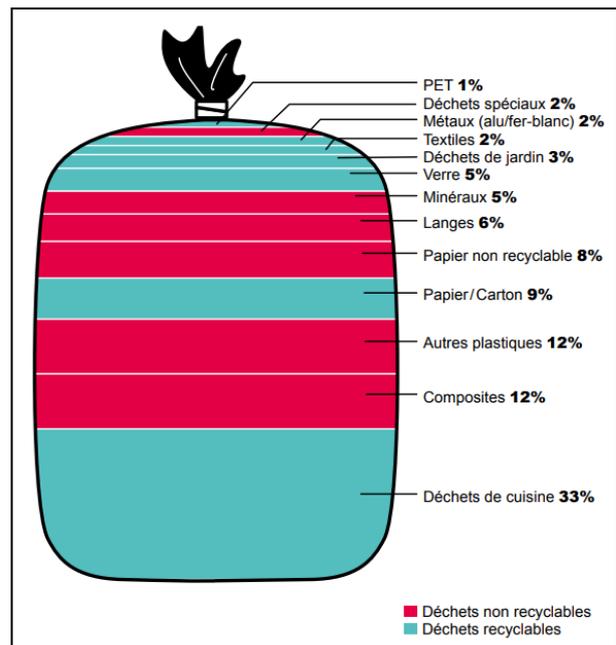
Les mâchefers sont les résidus de l'incinération des ordures ménagères (scories de déchets minéraux, litière minérale pour animaux, etc.) et des balayures de routes.

Les fibrociments de type Eternit peuvent aller en décharge de type B, les faiblement agglomérés (cartons, résidus de ponçage, etc.) en décharge de type E. Concernant les sols, l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets fixe des seuils en fonction de la teneur en polluants. Les décharges à mâchefers ou type E sont conçues de manière à récupérer les jus qui sont traités, puis une étanchéité minérale est construite à la fin de l'exploitation, avant la remise en état du terrain. L'eau ne traverse donc pas la décharge.

Il est de la responsabilité des autorités cantonales de gérer ces projets, malgré les difficultés que les communes peuvent avoir à accepter ce type d'installations qui ne doivent pas être construites n'importe où (étude préalable du sous-sol).

Le Conseil d'État a adopté, l'année dernière, une nouvelle politique de gestion des déchets : PL 12993 le 23.6.2021 et nouveau plan cantonal de gestion des déchets (mise en œuvre des mesures et objectifs d'ici 2025).

M. M. Raeis évoque brièvement les raisons de cette loi avant d'en présenter les nouveautés et quelques points inchangés. Il détaille ensuite les mesures du nouveau plan cantonal de gestion des déchets. Ce plan et ses mises à jour ont force obligatoire pour les



administrations (canton, communes).

M. M. Raeis précise que le canton n'a pas la compétence d'agir sur la réduction des emballages des magasins (compétence fédérale). Il passe les objectifs en revue en répondant aux questions des commissaires.

Selon les normes, le béton recyclé a les mêmes caractéristiques et qualités. Incorporer systématiquement un peu de ce béton lors de toute construction a du sens (utiliser jusqu'à 25 % de granulats recyclés pour la fabrication du béton ne change rien à la recette) et résout une bonne partie du problème, sachant que la production annuelle à Genève est de 300'000 tonnes béton de démolition pour 800'000 à 900'000 tonnes de gravier extraites.

L'utilisation des granulats engendre un léger surcoût (10 % sur le m<sup>2</sup> de béton). Suite aux mesures prises depuis un an et demi par le GESDEC, le béton recyclé figure désormais au catalogue des fabricants à des tarifs similaires au béton traditionnel.

Le canton ne dispose pas de la base légale pour agir sur les privés ; de plus, les administrations ne sont pas exemplaires. La commune a les moyens d'agir sur les promoteurs lorsqu'elle met à disposition ses terrains au travers de baux, DDP ou autres.

M. M. Raeis détaille ensuite le nouveau concept, qui vise à prioriser l'élimination des matériaux d'excavation. Les mouvements transfrontaliers de matériaux d'excavation font l'objet d'une autorisation délivrée par le GESDEC.

L'objectif de ramener tout au bas de la liste des priorités le recours à des sites ou chantiers étrangers sera difficile tant que Genève n'aura pas de décharge. Des acteurs privés s'y mettent néanmoins.

En conclusion, M. M. Raeis annonce que Corsier produit 249 kg/habitant de déchets incinérables par année.

Il est relevé que les communes semblent avoir plus de problèmes pour atteindre les taux fixés. Pour quelle raison ?

Auparavant, on se fiait au taux de recyclage, explique M. M. Raeis, qui est facile à atteindre à la campagne et quasiment impossible en ville.

Arrive-t-on à mesurer l'existence d'un tourisme des déchets ?

Hormis dans le Pays de Gex ou le canton de Vaud, il n'y a pas de taxe incitative, rappelle M. M. Raeis. Un autre aspect pourrait expliquer cette explosion des chiffres, à savoir la tolérance communale ; le fait que les entreprises ne trient pas leurs déchets et bénéficient du système de collecte mis en place par les communes a très certainement eu des effets. Un bon moyen de le savoir, c'est de mesurer les déchets produits par lesdites entreprises en mettant par exemple en place un système de « pesé, embarqué », puisque la loi leur impose de payer leur élimination.

Un commissaire a appris que les déchets alimentaires représenteraient 330 kg/habitant/an. La Suisse souhaiterait réduire de moitié ceux-ci d'ici 2030.

La poubelle des ménages suisses est composée d'environ 1/3 de déchets organiques, rappelle M. M. Raeis selon qui les ordres de grandeur ne sont pas si élevés. Le gaspillage alimentaire peut en revanche présenter des chiffres énormes. Cela vaut la peine de sensibiliser la population (gaspillage plutôt que réduction des déchets, puisqu'il y en aura toujours, quoi qu'on fasse).

Les poubelles pour les déchets de cuisine sont-elles plus facilement ramassées en ville de Genève ?

La densité des infrastructures explique certaines différences. Selon M. M. Raeis, il faudrait viser à supprimer les levées au porte-à-porte des ordures ménagères pour les remplacer par d'autres types de déchets, à savoir déchets organiques (biodéchets), verre et papier/carton. En revanche apporter ses plastiques à la déchetterie est simple et léger. Parmi les autres

pistes : supprimer la tolérance communale et agir sur les modalités de collecte et la facturation des entreprises (ne pas rendre les autres catégories (papier/carton, verre) payantes a des effets directs sur les incinérables des entreprises).

L'instauration de la taxe au sac, dans les autres cantons, a-t-elle eu des incidences sur le recyclage et les écopoints ?

Certaines communes ont créé des écopoints avec contrôle d'accès, explique M. M. Raeis, afin d'éviter de contourner la taxe au sac. On constate effectivement une diminution des déchets incinérables.

Par contre, certains phénomènes sont plus difficiles à quantifier, par exemple le report de déchets incinérables dans les autres catégories (emballage jeté avec un sandwich périmé dans les poubelles vertes, par exemple), les déchets organiques (comme des médicaments) jetés dans les toilettes (reports sur les stations d'épuration). Et certains habitants, qui considèrent la taxe au sac comme un droit à polluer, ne trient plus. Sans compter que cette taxe est clairement inéquitable en fonction des moyens de chacun.

Genève, sans taxe au sac, se situe dans la moyenne suisse pour la quantité de déchets incinérables produits. Il est donc possible de parvenir à des objectifs intéressants sans avoir à recourir à ce moyen.

Il est possible de distinguer les déchets urbains des particuliers et des entreprises sur la même tournée grâce à un système de puçage ces containers (coût environ Fr. 25.-/puce).

Mobiltri a-t-il des incidences positives ou négatives ?

D'une manière générale, l'ouverture d'un ESREC a une influence positive (diminution à l'échelle cantonale) sur les incinérables, estime M. M. Raeis. Beaucoup plus d'encombrants qu'anticipés ont été apportés à Mobiltri.

Le tri des déchets organiques a forcément une influence sur les comportements, explique M. M. Raeis qui détaille la différence entre déchets organiques et ordures ménagères :

– Déchets organiques : biodéchets, composés de sous-catégories comme les déchets de cuisine et restes de repas (traités séparément pour produire du biogaz et le digestat, qui est composté avec les déchets verts). Les déchets de jardin (tontes, branchages, feuilles) sont directement compostés.

– Ordures ménagères : sacs noirs, déchets incinérables, appelés aussi « déchets urbains des ménages ».

Un commissaire, qui évoque l'audit de conformité de Mobiltri par la Cour des comptes, se demande s'il sera possible de mettre en place une stratégie sur la gestion des déchets d'ici mi-2024.

La stratégie évoquée par M. M. Raeis concerne les ESREC. Il y en a trois sur le canton, dont la Praille qui fermera, à terme, sachant qu'une solution devra être trouvée pour celui de Châtillon. Les ESREC accueillent des déchets urbains produits par les ménages ; ils sont exploités par les SIG sur délégation du canton qui les finance. Or la gestion des déchets urbains est un monopole communal. Des réflexions sont en cours (optimisation, stratégie).

La commission remercie chaleureusement M. M. Raeis, ainsi que MM. Ch. Baumberger et R. Collomb d'avoir organisé sa venue à Corsier. Les élus ont appris énormément de choses très enrichissantes, ce soir.

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président libère M. M. Raeis.

*Départ de M. M. Raeis.*

Le Président propose 3 min de pause.

## **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (6 voix).

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022**

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à la majorité (5 voix pour, 1 abstention).

## **3. Déchets – discussion sur la présentation**

Les informations dispensées ce soir par M. M. Raeis sont fort utiles et changent passablement la perspective. Peut-être faudrait-il aborder la campagne envisagée de manière différente ?

Le Président propose tout d'abord à M. R. Collomb de communiquer ses informations suite à la séance du 11.4.2022, puis aux commissaires de tenter de déterminer les axes sur lesquels ils souhaiteraient avancer afin que la gestion des déchets à Corsier ne soit pas qu'une campagne d'information, mais prenne une dimension supplémentaire.

Faucardage du Nant-d'Aisy : les zones du chemin des Groubaux qui ne sont pas entretenues sont privées, ou alors inaccessibles aux engins.

La commune pourrait-elle négocier avec le paysagiste, dont le terrain est très mal entretenu ?

Normalement pas, s'agissant d'un terrain privé, confirme M. R. Collomb.

Entretien du nant en aval de la route de Thonon : le nant est entretenu par l'entreprise Vuagnat des deux côtés de la berge. Il ne s'agit pas des mêmes prestations (faucardage sur partie amont, fauchage sur partie aval), car les végétations sont différentes.

Mandaté et rémunéré par qui ?

Une réponse sera apportée la prochaine fois.

Renaturation du nant entre la route de Thonon et le chemin des Ambys : il n'y a pas de renaturation prévue à l'aval de la route de Thonon.

M. R. Collomb suggère d'inviter en tant qu'expert M. Ch. Meisser (bureau Viridis), qui s'était chargé de toute la démarche pour la renaturation du Nant-d'Aisy. Il s'est aussi livré à des recensements de la flore et de la faune, notamment d'une partie du Nant-d'Aisy (développement de l'écosystème).

**À l'unanimité, la commission de l'agriculture, de l'environnement & du développement durable inscrit l'audition de M. Ch. Meisser à l'ordre du jour de sa prochaine séance (3.10.2022).**

Les statistiques corsesiéroises des déchets ménagers ont été évoquées par M. M. Raeis. Corsier n'est pas si mauvais élève en comparaison des autres communes de la rive gauche, même s'il y a toujours des progrès à faire.

Le Président propose un tour de table en rappelant que la commune n'a pour le moment pas vraiment de stratégie concernant les déchets de cuisine. Les trois grands principes évoqués par M. M. Raeis permettraient de repenser la façon d'organiser la levée des déchets, à Corsier, ainsi que les futurs appels d'offres.

Selon une commissaire, les déchets de cuisine, qui représentent tout de même 30 % des poubelles, seraient exploitables de manière importante, et ce de plusieurs façons. La poubelle verte (sans odeurs ni fermentation), par exemple.

M. Ch. Baumberger a mené un test à titre privé, mais la poubelle qu'il a essayée n'était pas concluante. Il existe en revanche la P'tite poubelle verte et ses sacs compostables ou la possibilité, pour ceux qui possèdent un jardin, d'avoir leur propre système de compost (sans odeur).

Il serait intéressant d'encourager la population avec de telles mesures concrètes et pertinentes pour les déchets de cuisine.

Une commissaire souligne que l'on ne peut généraliser, chaque ménage étant différent (jardin, appartement, etc.) et ayant ses problématiques. Il faut aussi avoir de la place, pour trier ses déchets de cuisine.

Le Président rappelle les axes avancés par M. M. Raeis : rapprocher le plus possible des utilisateurs les points de collecte des déchets organiques (cuisine), le verre et le papier/carton. Inverser la levée au porte-à-porte des sacs noirs.

La levée papier a lieu le dernier mercredi du mois, confirme M. Ch. Baumberger.

Un commissaire propose d'étudier la fréquence à laquelle il serait possible de rapprocher les points de collecte des utilisateurs. Et la commune pousse aussi à l'installation d'écopoints lors de projets privés. Il ne devrait pas être très onéreux de mettre en place des levées de verre ou différents déchets à proximité des habitations.

Un autre pense qu'il faut trouver des solutions qui conviendraient à tous pour les déchets de cuisine. De plus, le nouvel appel d'offres devrait être rédigé rapidement, s'agissant la première recommandation du DT par rapport à la gestion des déchets.

Toutes les recommandations de l'audit à propos de Mobiltri ont été adressées au GESDEC et ne concernent pas les communes, souligne M. Ch. Baumberger. Le GESDEC devra mettre sur pied une levée mobile. Un groupe de travail constitué de représentants des communes de CoHerAn est pour sa part en train de préparer l'appel d'offres pour la levée des déchets sur leurs territoires, le lead étant assuré par Anières.

Le Président pense que le ramassage des sacs noirs devrait continuer tel qu'aujourd'hui.

Selon M. R. Collomb, il n'est effectivement pas possible d'apporter la même réponse à ceux qui vivent en appartement (la P'tite poubelle verte avec le sac compostable ?) ou en maison (un composteur à mettre dans le jardin ?). Il serait peut-être envisageable, dans le centre du village, de loger quelques containers à roulettes pour les poubelles vertes de ces habitants.

Ces questions sont très individuelles et sociétales, souligne M. Ch. Baumberger.

Un commissaire trouve que l'État donne beaucoup de responsabilités aux communes. Il est temps d'évoquer des solutions plutôt que des problèmes en prenant en compte toutes les différences. Faut-il que les communes de CoHerAn travaillent ensemble ? Le développement des écopoints serait-il une solution valable ? Une étude pourrait être menée avec la CUCP à ce propos, un relevé des emplacements potentiels ayant été fait il y a une dizaine d'années.

Deux appels d'offres sont sur le point d'être réalisés, qui permettront à la commission de jouer son rôle. Cela fait plusieurs années que la problématique des déchets verts est évoquée. Or le rôle d'une collectivité est d'offrir au public des solutions pour le traitement des déchets, qui représentent actuellement 33 % des incinérables (constitués à plus de 70 % d'eau). La commune tend à offrir un service de qualité pour l'ensemble des déchets, ce qui est compréhensible au regard des aspects pratiques. Néanmoins, la répartition de la poubelle urbaine démontre qu'il faut clairement se préoccuper des déchets de cuisine et des déchets verts tout en différenciant leur traitement. Corsier aurait aujourd'hui la chance de traiter cette problématique et devrait pouvoir être entendue.

M. Ch. Baumberger précise que la répartition avait été décidée ainsi, Corsier ayant pour sa part eu le lead sur l'appel d'offres pour la sécurité pour CoHerAn. L'appel d'offres du GESDEC a été mis très rapidement sur pied.

Une commissaire suggère d'instaurer une levée des déchets de cuisine les lundis et jeudis, en même temps que les ordures ménagères.

La commission pourrait-elle avoir, avant la publication de l'appel d'offres, une vue sur les différentes prestations et critères ?

Le délai de réflexion et de réponse sera très court, souligne M. Ch. Baumberger qui prend note de cette remarque.

**À l'unanimité, 6 voix, la commission de l'agriculture, de l'environnement & du développement durable souhaiterait avoir un droit de regard sur les prestations contenues dans l'appel d'offres de CoHerAn ainsi que les conditions d'adjudication.**

Le Président pourrait-il intégrer le groupe de travail ; un grand pas sera ainsi fait en amont ?

M. Ch. Baumberger souligne qu'il s'agit d'un gros travail que les Exécutifs ont délégué à leurs techniciens, secrétaires généraux, ainsi qu'à des professionnels. Les magistrats sont régulièrement informés.

M. R. Collomb rapportera au groupe de travail cette volonté de la commission de résoudre les problématiques des déchets verts et déchets de cuisine. Corsier est un bon élève en matière de tri. L'effort doit être axé sur ces 30 % de la poubelle noire.

Le Président se tient à son entière disposition pour échanger sur ces sujets. Il trouverait intéressant de lister les options qu'implique la réduction des circuits entre l'utilisateur et la collecte de déchets, car il y aurait peut-être un ratio coût/bénéfice intéressant.

Différents critères environnementaux, de proximité (circuits courts), de types de véhicules, etc. sont prévus dans l'appel d'offres, confirme M. Ch. Baumberger.

#### **4. Propositions individuelles et divers**

Un commissaire propose à la commission de s'intéresser à une autre thématique, à savoir la transition énergétique.

M. Ch. Baumberger suggère de recevoir l'ingénieure des SIG responsable de la promotion de tous les systèmes photovoltaïques, ainsi que le directeur des SIG, M. Ch. Brunier.

La liste des invités pourrait être définie lors de la prochaine séance (transition énergétique, enveloppe des bâtiments, renaturation du Nant-d'Aisy).

Il faudrait ajouter le budget 2023 à l'ordre du jour, relève M. Ch. Baumberger, la commission ayant jusqu'en octobre pour rendre le sien.

Le Président résume le prochain ordre du jour : audition de M. Ch. Meisser (renaturation), appel d'offres traitement et levée des déchets, budget 2023.

Des documents complémentaires ont été adressés aux commissaires via le CMNet, rappelle le Président qui les invite à les lire tranquillement cet été.

Un commissaire demande à l'Exécutif, via la présente commission, d'inviter les habitants à la salle des sociétés, car le directeur des SIG parlera de choses qui intéressent vraiment l'ensemble des Corsiérois.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h35.

*Rapport : E. Maia*